REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO « REGARDS SUR LES VENDANGES » CHATEAU LA ROQUE 2020

Article 1 : Objet du concours photo :

Dans le cadre des vendanges, la SCEA Château La Roque organise un concours photo du 7 au 14 septembre 2020.

Le thème de ce concours est : « Regards sur les vendanges ».

Chaque candidat propose **trois photos** en format numérique (par mail ou sur une clé USB) répondant à la thématique imposée.

Les membres du jury s'appuieront pour leur choix sur un ensemble de critères :

- La capacité de présenter un sujet sous un angle original.
- La capacité à générer une émotion.
- La capacité à mettre en valeur l'environnement du Domaine.

Les photos pourront être traitées dans la limite du raisonnable, pas d'effets spéciaux ou de filtres etc...

Article 2 : Participants et photographies :

Le concours est gratuit et ouvert à tous **les photographes amateurs et professionnels** majeurs. Sont exclues du concours toutes personnes ayant participé à l'organisation du concours ou au jury et leurs familles.

Article 3 : Procédure d'inscription au concours :

Les participants sont invités à transmettre pendant la période du 28 juillet au 28 août 2020, leur demande de participation au concours à l'adresse mail suivante : n.romanchenko@chateau-laroque.fr

Ils recevront un badge leur permettant de se rendre au Domaine pendant la période indiquée pour les prises de vue.

Article 4 : Date et durée du concours :

Ce concours se déroule en 3 étapes :

- 27 juillet au 28 août 2020 : Les photographes sont invités à soumettre leurs candidatures.

- 7 au 14 septembre 2020 :

Les candidats retenus sont invités à se rendre au domaine et effectuer des prises de photos sur les lieux. Ils soumettent ensuite trois photos en format numérique par mail ou sur une clé USB aux organisateurs avant le 15 septembre.

- Du 15 au 21 septembre 2020 :

Le jury se réunira pour sélectionner les 20 photos retenues. Les 3 meilleures photos auront un prix.

- Du 22 septembre au 15 octobre 2020 :

Les 3 meilleures photos seront soumises au vote public sur la page Facebook du Château La Roque. La photo ayant obtenu le plus de likes se verra décerner un prix « Coup de cœur public ».

- Octobre/Novembre 2020:

Les 20 photos sélectionnées seront exposées en grand format au Château La Roque lors des expositions thématiques au domaine.

- Le 16 octobre 2020 :

Un vernissage sera organisé pour marquer le début de l'exposition et décerner les prix.

- l'ensemble des frais de tirage ainsi que les frais d'organisation du vernissage seront pris en charge par l'organisateur. Aucune participation ne sera demandée aux candidats.

Article 5 : Modalités du concours :

Les participants sont invités à transmettre pendant la période du 7 au 15 septembre 2020, leurs photos en couleur ou Noir et Blanc et en rapport avec le thème, à l'adresse mail suivante : n.romanchenko@chateau-laroque.fr ou à la déposer sur la clé USB dans les bureaux du Château La Roque.

Article 6 : Procédure et modalités d'attribution des lots :

Le jury est composé de membres du personnel de Château La Roque et de photographes professionnels.

Le jury sélectionnera 20 photos pour les exposer au Domaine. Parmi ces photos, 3 seront primées et une des photos primées aura un prix « Coup de cœur public ».

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

- 1er Prix : 4 cartons de différentes cuvées Château La Roque

- 2ème Prix : 3 cartons de différentes cuvées Château La Roque

- 3ème Prix : 2 cartons de différentes cuvées Château La Roque

Catégorie « Coup de cœur public » :

- 1 carton d'une cuvée Château La Roque

Les gagnants s'engagent à accepter les prix sans possibilité d'échange ou de contrevaleur pécuniaire de quelque sorte que ce soit.

Article 7 : Publication des résultats :

Les candidats pourront consulter la liste des photos gagnantes sur la page Facebook du Château La Roque. Ils recevront également des courriels personnels sur leurs adresses mail.

Article 8: Cession des droits:

Les organisateurs veillent au respect du droit d'auteur. Par conséquent, ce règlement ne comporte aucune clause de cession autre que la cession des droits pour la publication du palmarès et la promotion du concours, sur une durée de cinq ans.

Les images sélectionnées pour l'exposition seront mises en valeur uniquement dans le cadre du

concours et de sa promotion (info, expo, projection, portfolio, site...), pour présenter le

palmarès, avec les noms des auteurs et sans modification. L'organisateur utilisera les photos

sélectionnées pour l'exposition à des fins promotionnelles du domaine avec un accord signé des

photographes.

Les organisateurs ne font aucun usage des images non gagnantes et ne les aliènent en aucune

manière.

Chaque participant du fait de participer au concours accepte de fait le présent règlement.

Article 9: Annulation du Concours:

La SCEA Château La Roque se donne le droit d'annuler le concours photos si elle le juge

nécessaire sans aucun droit à dédommagement de quelque nature que ce soit pour les

participants.

Article 10 : Respect du Droit à l'image :

En s'inscrivant, les participants garantissent à l'organisateur qu'ils sont propriétaires de la

photographie, que leurs photographies ne portent pas atteinte à l'image de tiers. L'organisateur

se charge d'obtenir les autorisations nécessaires pour la prise en photo des modèles. Aucun

élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée. De la même manière, la photographie ne

doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux,

pornographique, raciste, contraire à la loi.

Article 11 : Respect et acceptation du règlement :

L'inscription vaut acceptation du règlement et des décisions du jury qui seront définitives,

exécutoires et non susceptibles de recours. Le non-respect du présent règlement entraîne de

facto le retrait de l'œuvre proposée par l'auteur.

Article 12 : Dépôt légal :

Le règlement peut être consulté en ligne sur le site du Château La Roque : www.chateau-

laroque.fr

Article 13 : Image et coordonnées des participants :

Les coordonnées des participants pourront être traitées par voie informatique.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de suppression des informations nominatives le concernant, droit qui peut être exercé par l'envoi d'un courrier au siège du Château La Roque. Du seul fait de la participation au jeu, le gagnant autorise l'organisateur à reproduire et à utiliser son nom, son prénom et son image, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

Article 14: Litige:

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement, ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

FICHE D'INSCRIPTION – CONCOURS PHOTO

"Regards sur les vendanges"

Nom:
Prénom:
Adresse:
Tél:
Email:
Date de Naissance :
S'inscrit au concours photo "Regards sur les vendanges" et déclare avoir pris connaissance du règlement et en respecter toutes les clauses.
Votre rapport à la photo :
Pourquoi vous inscrivez-vous au concours ?:
AleÉcrire « Lu et approuvé »
Signature